

AFFAIRE N° 19 - Bénéomination de quatre Rues du Lotissement des Camélias.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre N° D.397 du 22 Août 1962, M. le Directeur de la S.I.D.R. m'a fait savoir que le Conseil d'Administration de sa Société, dans sa séance du 25 Juin dernier, avait décidé de proposer à la Municipalité les appellations ci-après pour la voirie réalisée par la S.I.D.R. dans son Lotissement dit " des CAMELIAS ".

- 1°) " Boulevard Doret " pour l'Avenue principale desservant le Lotissement. Il s'agit de la voie d'accès partant du C.D.43 jusqu'à sa jonction avec une impasse nouvellement construite.

Ce Boulevard rejoint également la partie basse du Boulevard Doret dont la réfection est en cours, et remplace ainsi la partie haute du Bd. Doret qu'il conviendra de rebaptiser lorsque la Commune l'aura fait réparer.

- 2°) " Impasse Doret " pour l'impasse bitumée par la S.I.D.R.
- 3°) " Rue du Château-Merange " pour la principale voie d'accès du Lotissement, située à proximité du "Château-Merange ".
- 4°) " Rue des Camélias " pour la deuxième voie d'accès conduisant au parking du Lotissement.

Messieurs, si vous êtes d'accord, il sera demandé à l'Autorité de tutelle de prendre un arrêté portant dénomination de ces quatre nouvelles Rues.

Je mets la question aux voix ./.

LE MAIRE : La S.I.D.R. nous propose des appellations pour la voirie réalisée par elle dans son Lotissement des Camélias.

Le Bd. Deret tel qu'il existe actuellement est doublé par un très beau Boulevard qui se trouve à l'intérieur du Lotissement. La S.I.D.R. propose d'attribuer à ce nouveau Boulevard le nom de "Boulevard Deret".

La rue qui dessert le lotissement au Nord deviendrait la "rue du Château-Morange".

Je vous demande, Messieurs, de vous prononcer sur ces propositions de la S.I.D.R.

M. AUBER : Est-ce que l'ancien Boulevard disparaîtrait ?

LE MAIRE : Pour le moment, je ne vous cache pas que la fin du Bd. Deret qui n'existera presque plus, ne nous intéresse pas beaucoup ...

M. EVAN : L'ancienne Municipalité avait donné à certaines rues des noms de personnalités. Nous pourrions peut-être en faire autant. Il y a d'autres personnalités qui n'ont pas encore été honorées...

LE MAIRE : Il y a, en effet, un nom que nous avons oublié d'honorer jusqu'ici : c'est celui de M. RECHAULT, ancien Gouverneur de la Réunion, qui a donné le nom de Saint-Denis à notre ville.

M. BEYELLET propose de renvoyer cette question à une prochaine séance, car d'après lui elle devrait être soumise à une commission pour avis.

La proposition est adoptée à l'unanimité .